

# Synergie Environnement

N° 37 - MARS 2012



## ACTUALITES

L'environnement, grand absent des élections présidentielles ? p 6

## SNE-FSU

Mobilisation contre le projet de décret relatif au pouvoir des préfets p12

## SNE-FSU

Le cahier thématique sur la biodiversité p 18

## FONCTION PUBLIQUE

Déclinaison de la loi de finances: un jour de carence supplémentaire dans le public ! p 10

## DOSSIER

Tour d'Europe des politiques de l'environnement : l'Allemagne p16

# L'EAU SOURCE DE VIE PAS DE PROFIT



 **FORUM ALTERNATIF  
MONDIAL DE L'EAU**

**DU 14 AU 17 MARS 2012**  
AU DOCK DES SUDS | MARSEILLE

[www.fame2012.org/fr](http://www.fame2012.org/fr)

**MEFIEZ-VOUS  
DES CONTREFAÇONS**

Retour d'un participant du  
SNE-FSU

L'EDITO	page 3
LE MOT DU SECRETAIRE GENERAL	page 4
POLITIQUE GENERALE	
Les voeux du président au monde rural	page 5
Les élections présidentielles et environnement	page 6
La réforme des retraites	page 8
FONCTION PUBLIQUE	
Un jour de carence supplémentaire	page 10
ACTUALITES ENVIRONNEMENT	
Le Forum alternatif mondial de l'eau	page 11
Le Décret du pouvoir des préfets	page 12
Extraits d'articles	page 14
Idées lecture	page 15
DOSSIER	
L'environnement en Europe	page 16
L'ACTUALITE AU SEIN DU SNE	
Le cahier thématique biodiversité	page 18
LA VIE DES BRANCHES	page 21
DERNIER MINUTE - la crise	page 25

#### Directeur de publication:

Jean-Luc CIULKIEWICZ  
104 rue Romain Rolland  
93260 LES LILAS  
jean-luc.ciulkiewicz@fsu.fr

#### Rédacteur du bulletin

Laurent Duhautois  
laurent.duhautois@developpement-  
durable.gouv.fr

#### Comité de rédaction

Laurent Duhautois  
Daniel Gascard  
Julie Lefrançois  
Claudine Zysberg

#### Maquettistes

Jean-Marc Marsollier  
Julie Lefrançois

#### Editorialiste

Jean-Jacques Maynard

Retrouvez les actualités, archives, communications  
sur le site du SNE-FSU  
[www.sne-fsu.org](http://www.sne-fsu.org)



## Bilans et choix

Oh ! le beau titre pour un éditorial qu'il me faut rendre en pleine campagne électorale présidentielle, et que vous lirez avant de voter ou une fois le résultat connu.

Et puis j'ai bien en retour certaines attentes : "Que va bien pouvoir grogner papi bougon dans un tel contexte ?".

Ça tombe bien, ça fait une bonne dizaine d'années que j'ai envie d'écrire un edito sur le thème du progrès régressif, tellement plus c'est mieux avec le temps qui passe et plus ça va moins bien.

Dix ans, c'est bien comme repère, c'est le moment de début de basculements concrets : dans l'Europe, dans l'euro, dans la LOLF (Loi Organique sur les Lois de Finances pour ceux qui auraient fait l'impasse), dans le portable accessible à presque tous, dans la tyrannie d'Internet, dans la pensée unique...

Je ne vais pas au-delà, ça pourrait devenir vraiment désagréable. Alors, progrès ou régression ? Vouloir appeler des éléments de réponse à cette question, c'est commencer par essayer de situer "par rapport à qui et à quoi ?"

Sur le qui, ça va des quelques-uns qui s'en sont mis plein les fouilles sur le dos de tout le monde à la plus d'une dizaine de millions d'exclus. Quant au modèle de consommation imposé par le système économique et financier, il contraint les exclus où en voie de l'être à mal consommer, souvent de surcroît à crédit.

Sur le quoi, c'est renvoyer chacun d'entre nous à se réinterroger sur ce qu'il souhaite pour lui-même si son horizon peut aller au-delà du quotidien, et pour les siens au sens le plus large si ses moyens (là aussi au sens large : pas que financiers – intellectuels, critiques, etc ...) le lui permettent.

Et donc en interaction réciproque du qui et du quoi : l'horizon du quotidien. Bien évidemment, il s'agit en tout premier lieu de celles et ceux qui subissent toute forme d'exclusion (ou pire, qui en cumulent plusieurs), mais il s'agit maintenant également de ceux qui sont en limite de système tant les contraintes se durcissent, qu'il s'agisse des rythmes de travail ou de la faiblesse générale des rémunérations.

Donc à tout le moins une situation qui doit interpeller chacun(e) d'entre nous au moment prévu pour exercer son choix de citoyen, dans des conditions de choix parfaitement obscures vu la façon dont (la) les campagnes électorales se déroulent. Il y a vraisemblablement là une vraie rupture, relative au fond et à la forme de l'exercice de la démocratie telle que nous la concevons dans le cadre de nos institutions :

- sur le fond parce que la décennie écoulée nous a démontré à plusieurs reprises qu'une expression démocratique pouvait ne plus être respectée si les choix projetés ne se validaient pas (cf le fonctionnement de l'Europe). L'énoncer

ainsi ne vise pas à anticiper un tel débat, mais simplement à relever qu'il y a là un vrai problème de fond à traiter, prioritairement à d'autres urgences quotidiennes avant que ces urgences interdisent de pouvoir le faire.

- sur la forme parce que l'on ne peut que constater un glissement insidieux vers un système électoral à l'anglo-saxonne, réduit à un choix bi-partisan sous pression d'un matraquage permanent des médias.

Ce dernier point, a priori moins fondamental que d'autres, est pourtant celui qui repère le mieux le clivage entre les candidats, entre ceux qui s'inscrivent dans la gestion plus ou moins responsable des conséquences de leur adhésion au système économique dominant et ceux qui veulent proposer une rupture. Bref, entre les vrais candidats sérieux sur lesquels les médias investissent et la réalité des quartiers et des villages qui ressemble de moins en moins à celle des médias.

Le plus inquiétant est que ce clivage se double d'un fossé grandissant entre les futurs élus et leurs électeurs, entre ceux qui prétendent à tort ou à raison et toujours au nom de l'intérêt général pouvoir peser réellement sur les choix sociétaux et le ressenti des citoyens-contribuables-usagers (pour faire simple) qui ne peuvent que subir les conséquences de ces choix.

Dans ces conditions, comment se repérer sur une projection de perspectives cohérentes ? Un effet facile d'éditorial serait de suggérer que les candidats sérieux devraient s'inspirer des résolutions du SNE. Elles sont moyennement bien écrites, mais le contenu y est, à commencer par l'idée qu'on ne peut plus assurer une logique de développement infinie et prédatrice de ressources dès lors que l'on reste sur une planète finie aux ressources finies.

La conséquence en est que tout projet crédible doit proposer une réponse au "mieux vivre avec moins", avec tout ce que cela implique en matière d'industrie, d'énergie, d'alimentation, d'existence et d'activité permettant de vivre sur des ressources renouvelables. Et aussi qu'un tel projet recueille une adhésion suffisamment large pour réunir les conditions de sa mise en œuvre, ce qui est loin d'être acquis.

La seule conclusion raisonnable est que nous sommes au seuil de situations très difficiles et pas en sortie. Le pendant plus socio-professionnel (plus sérieux ?) de ces élucubrations – réflexions – peut se trouver pour ceux qui en ont l'occasion dans les conclusions des exercices de prospective menés au sein du Ministère : les scénarios d'avenir dans la continuité de l'existant sont maintenant systématiquement perçus comme ce qu'il convient absolument d'éviter.

Dernier point marginal (mais pas que), cette décennie aura été particulièrement régressive en matière de dialogue social et de participation des structures intermédiaires (dont les syndicats de salariés au premier chef) à la mise en œuvre des politiques publiques : un sujet à revoir d'urgence.

Cela fait presque un an que je suis à la tête du SNE. Beaucoup d'événements ont fait que notre syndicat, présent sur le champ de l'écologie, a dû s'investir bien au-delà.

Comme je le rappelais dans un Synergie précédent, nous avons encore besoin d'une implication plus importante des adhérents sur bon nombre de sujets (action sociale, hygiène et sécurité au delà des Etablissements Publics (EP), Fonction Publique d'Etat, groupes d'échanges du MEDDTL).

Nous avons signé notre premier accord syndical sur la réforme du réseau scientifique et technique.

Nous étions légitimes à en discuter seuls, car seul le SNE est présent dans ces services. La difficulté était de prendre auprès des conseillers, après la présentation des arguments de la section concernée, la bonne décision. L'avenir nous le dira ! Encore un dossier à suivre.

Nous avons en face de nous une administration qui, bien sûr frappée par la RGPP ( mais ce n'est pas une excuse) a du mal à faire face à ses responsabilités - l'exemple de l'organisation des élections l'a bien montré ( recours CAPN TE...) - et considère que notre liste FSU/CGT aux élections est une fusion de la FSU dans la CGT. Pour tout ce qui concerne les bilatérales, elle nous invite avec la CGT. Sur ce sujet nous avons demandé un rendez-vous avec le secrétariat général du MEDDTL pour affirmer que nous sommes bien une organisation à part entière dans ce ministère comme la CGT, FO, CFDT et l'UNSA. Nos droits syndicaux sont bien calculés séparément (environ 6% du ministère), et dans le contexte du nouveau dialogue sociale ils représentent plus du double des droits que nous avons jusqu'à présent. Encore faut-il les utiliser !

Bien sûr quand je dis nous c'est la FSU et donc le SUP', SNAMER et le SNE.

A leur congrès de Dinard, nous avons assisté à une fusion de nos syndicats partenaires au MEDDTL et MAAPRAT. En effet, nous avons appris il y a quelques mois ce projet de fusion entre le SNAMER, le SUP'équip et le SYGMA, avec la volonté de créer un syndicat inter-ministériel. Nous allons suivre cela de très près faute d'avoir pu faire reculer la date de ce congrès de fusion pour construire un véritable syndicat à la hauteur de nos ambitions qui s'appuient sur une vision inter-catégorielle agriculture / environnement/équipement, avec une réflexion sur la construction des services, et enfin la définition de nos missions, fondées

sur les valeurs qui sont les nôtres.

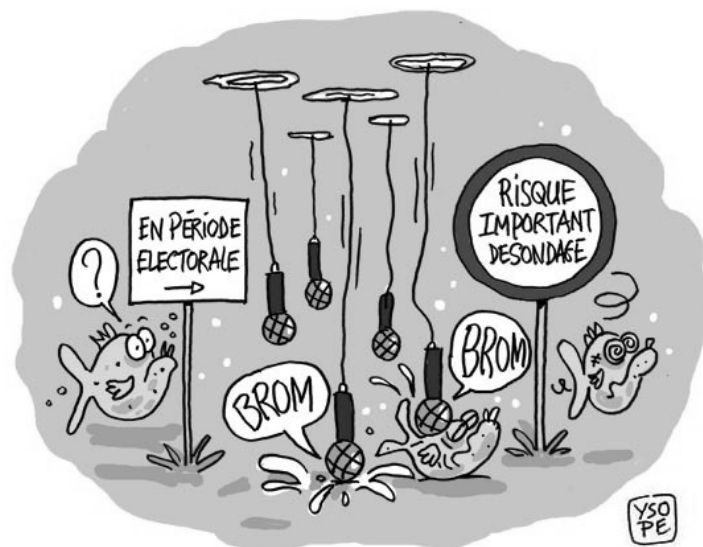
Vous avez bien compris, 2012 va être une année charnière et des questions sont encore sans réponses: restera-t-il encore un ministère en charge de l'environnement ? On peut en douter !

Le départ de la Ministre (mais qui est aux commandes ?), les attaques du Président de la République sur l'écologie, la bascule du pouvoir des préfets sur certains établissements (ONCFS, ONEMA, ADEME), tout cela n'augure rien de bon...

Et ce n'est certainement pas la création du nouveau parc des Calanques (avec des pressions sur le personnel que nous avons dû défendre au près du ministère et du préfet des Bouches du Rhône) qui nous fera changer d'avis sur cette vision de la politique de l'environnement. Non, Monsieur le président-candidat, ce n'est pas bien glorieux ! Voire même catastrophique. Nous attendons bien un changement.

Mais quand on analyse le programme des présidentiables, ce n'est pas très motivant. La crise est passée par là et l'écologie à 4% est inaudible !

Alors retrouvons nos manches pour nous faire entendre de nos collègues, dans nos services et dans nos établissements, pour la renaissance d'un véritable service public de l'Environnement, avec des agents de cultures très diverses, des corps de l'environnement reclassés à la hauteur de leurs qualifications et surtout de leurs responsabilités. Et surtout, allons voter !



# Retour sur les vœux au monde rural du Président de la République

Le 18 janvier 2012, le SNE-FSU, outré par les propos irresponsables tenus par le Président de la République lors de ses vœux au monde agricole a diffusé le communiqué de presse suivant.

L'article L.210-1 du code de l'environnement précise que « L'eau fait partie du patrimoine commun de la Nation ». Promettre à certaines catégories socioprofessionnelles de « relâcher la pression » sur la réglementation "eau" consiste à confisquer ce patrimoine au bénéfice d'une minorité d'usagers. Et si la « préservation de l'environnement ne doit pas empêcher quiconque de faire quoi que ce soit », il est de la responsabilité de l'Etat et donc de son chef, de garantir que quoi que ce soit n'altère pas la préservation de l'environnement !

Qu'advierait-il si une pollution majeure des eaux superficielles causait des dommages importants aux écosystèmes ou remettrait en cause l'alimentation en eau potable de nombreux citoyens après cette déclaration ? La responsabilité de M. Sarkozy serait-elle engagée ?

Les chasseurs ne sont pas "les ennemis ou les adversaires de l'environnement" à condition que la chasse soit raisonnée et que l'activité respecte les lois et règlements tant européens que nationaux visant à préserver, entre autre chose, les espèces sensibles et/ou menacées. Lorsque « les petits bonheurs » de certains peuvent nuire à la préservation du patrimoine de chacun, il est de la responsabilité de l'Etat de veiller à sa conservation. Par ailleurs, critiquer ouvertement les décisions du conseil d'Etat nous inquiète quant à l'action du Président sur le fonctionnement de notre République. Que penserait-on si on arrêta de verbaliser ceux qui roulent en voiture au-delà des limitations de vitesse pour leur « petit bonheur » ?

De plus, à l'instant même où les parcs nationaux sont en cours d'élaboration de chartes, de création de nouveaux parcs, dans des contextes locaux souvent difficiles, où les enjeux de préservation de l'environnement sont forts, les propos du Président ne peuvent qu'altérer les débats en cours, donner raison

aux lobbies et entraîner des dérives sur l'utilisation et la préservation des espaces naturels et des espèces.

Les déclarations clientélistes du Président de la République inquiètent le SNE-FSU quant à la déclinaison locale et de terrain des politiques de l'environnement jusqu'à l'élection présidentielle. Il est inconcevable que des consignes soient données pour que les polices de l'environnement ne s'exercent plus sur le terrain pendant cette période. De ce point de vue, le SNE-FSU, à travers ces discours et quelques années après le Grenelle de l'Environnement, s'inquiète des coups répétés portés aux actions environnementales et, notamment, à l'action des agents du Service Public de l'Environnement.

Ces arguments ont été repris dans une déclaration liminaire de la FSU lors d'un groupe de travail du MEDDTL et traitant de la réforme de la gouvernance nationale en matière de biodiversité.



# La réponse des candidats à " l'Appel des 3000 "

L'appel des 3000, est le résultat d'une réflexion et d'une concertation des 3000 associations qui composent l'association France Nature Environnement. Il consiste en une proposition de contrat environnemental faite à l'ensemble des candidats à la présidentielle.

Sans détailler ici les propositions de l'appel des 3000, le SNE-FSU vous rapporte les déclarations effectuées par les différents candidats ou représentants de partis lors de l'assemblée générale de France Nature Environnement le 28 janvier 2012.

## \* François Bayrou, candidat du MoDem

Ce qu'il a repris de l'Appel des 3000

La mise en place d'une feuille de route écologique pour chaque membre du gouvernement.

La création d'une autorité internationale chargée du destin des océans

Le principe d'un développement de l'éducation à l'environnement dans le programme de l'Education Nationale

La lutte contre l'artificialisation des sols

Ce qu'il doit préciser

En matière de biodiversité, il souhaite que soit fixé l'objectif de stabiliser à 10% la part du territoire

national " imperméabilisé "

Les conditions de mise en œuvre du " produire durable ", donc de la transition écologique de l'économie

Les modalités et objectifs de réduction des pesticides et de sauvegarde des abeilles

Les modalités de diminution de la consommation des énergies fossiles.

## \* Eva Joly, candidate Europe Ecologie - Les Verts

Ce qu'elle a repris de l'Appel des 3000

La protection des lanceurs d'alerte

La création d'une Organisation mondiale de l'environnement

L'objectif de diviser par 2 l'usage des pesticides d'ici 2017

La mise en place d'un moratoire sur la culture des OGM

L'opposabilité de la trame verte et bleue pour préserver la biodiversité

Pour effectuer la transition énergétique : le développement des énergies renouvelables et sortie progressive du nucléaire d'ici 2035, la mise en place d'une contribution climat-énergie au niveau national, l'interdiction de l'exploitation des gaz des schistes



Ce qu'elle doit préciser

Les conditions du développement du dialogue environnemental et de la gouvernance à cinq

Les modalités de financement de la transition écologique

Les modalités de développement de la fiscalité écologique et de la bio-conditionnalité des aides publiques

Les modalités de la fin de l'utilisation des pesticides d'ici 2040

**\* Jean-Luc Mélenchon, candidat du Front de Gauche**

Ce qu'il a repris de l'Appel des 3000

La protection des lanceurs d'alerte

Le dialogue environnemental avec la mise en place de délégués environnementaux

La conditionnalité écologique de toute aide publique

Ce qu'il doit préciser

Les conditions écologiques de relance de la politique industrielle

Les conditions de mise en œuvre du retour à une agriculture paysanne et de sa compatibilité avec une agriculture de proximité pour une alimentation de qualité

Les modalités précises du débat nécessaire entourant le référendum sur la sortie du nucléaire

**\* François Hollande, candidat du Parti Socialiste**

Ce qu'il a repris de l'Appel des 3000

La mise en place du dialogue environnemental " au même niveau que le dialogue social ", au niveau national et dans les territoires conférence environnementale

La création de l'Agenda environnemental avec des priorités et des moyens pour les atteindre

Le développement de l'éducation à l'environnement.

La création d'une Organisation Mondiale de l'Environnement

L'interdiction de la culture d'OGM en plein champ

La mise en place d'une feuille de route environnementale pour l'ensemble du gouvernement, pilotée par le Premier ministre

La mise en place d'un programme d'efficacité énergétique

La fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim

Ce qu'il doit préciser

L'ouverture d'un débat sur l'avenir énergétique

Deux priorités : climat et biodiversité

Les modalités de financement de la transition écologique

Les modalités pour porter la fiscalité écologique aux normes européennes

Les suites données à l'évaluation des mesures fiscales défavorables à l'environnement

Les conditions du soutien à la consommation et à la production durable

Les conditions de l'évolution pour une agriculture de terroir et une alimentation de qualité

Les modalités de la réduction de la part du nucléaire dans la production d'électricité à l'horizon 2025

Vous pouvez retrouver le programme de l'appel des 3000 sur le site [www.fne.asso.fr](http://www.fne.asso.fr)

**Y-a-t-il encore une place pour l'écologie ?**  
extrait des éditions sud ouest - J-D Renard

"L'initiative de FNE survient dans un contexte défavorable. Nicolas Sarkozy s'est montré incapable d'attirer à lui les électeurs écolos, ouvertement dragués dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Il a clos la séquence en mars 2010 au Salon de l'agriculture par un tonitruant : « L'environnement, ça commence à bien faire. »

Le chef de l'État a intégré la leçon : porter des thèmes écologistes en temps de crise, c'est s'exposer à une punition dans les urnes. François Hollande, dont le profil n'est pas écolo-compatible comme celui de Ségolène Royal, opère sur le même registre. Alors ?

Alors les urgences environnementales n'ont évidemment pas varié. Elles ne pourront pas être niées dans le fil du prochain quinquennat. Mais l'écologie politique, c'est comme le dentiste, on y va quand on ne peut vraiment plus faire autrement. "

P  
O  
L  
I  
T  
I  
Q  
U  
E  
  
G  
E  
N  
E  
R  
A  
L  
E



# Réforme 2010 des retraites: adoption d'un nouveau calendrier

En 2010, la réforme des retraites prévoyait le relèvement de l'âge légal de départ à la retraite, afin qu'il passe de 60 à 62 ans de manière progressive. Chaque année, l'âge légal devait augmenter de quatre mois par génération pour atteindre 62 ans en 2018. Les mesures du plan d'équilibre des finances publiques accélèrent le rythme de la transition. Ainsi, l'âge légal de départ pour les assurés nés à partir de 1952 est relevé de cinq mois par génération au lieu de quatre. Dès 2017, l'âge légal de départ à la retraite est fixé à 62 ans pour les personnes nées à partir de 1955.

d'un coefficient de minoration déterminé compte tenu:

- soit du nombre de trimestres manquants à la date d'effet de la pension par rapport à la durée d'assurance exigée pour le taux plein, laquelle évolue de 163 à 166 trimestres sur la période 2012-2016 ;
- soit du nombre de trimestres manquants jusqu'à l'âge d'obtention du taux plein fixé en fonction de son année de naissance ;
- soit, pour les assurés nés à compter du 1er juillet 1951, du nombre de trimestres séparant l'âge atteint par l'assuré, à la date d'effet de sa pension, de son 65<sup>ème</sup> anniversaire s'il remplit les conditions pour bénéficier d'une des mesures dérogatoires de maintien de l'âge du taux plein à 65 ans (parents de trois enfants ou d'un enfant handicapé, assurés handicapés, aidants familiaux).

\* **Le calcul de la surcote.** La surcote est une majoration de la retraite pour les périodes d'activité qui ont donné lieu à cotisations à la charge de l'assuré et qui se situent à la fois après l'âge légal de départ à la retraite et au-delà de la durée d'assurance nécessaire pour avoir droit à une retraite au taux plein. Ces deux paramètres évoluent dans le temps.

P  
O  
L  
I  
T  
I  
Q  
U  
E  
  
G  
E  
N  
E  
R  
A  
L  
E



L'âge d'obtention du taux plein évolue selon les mêmes modalités. Décote, surcote, majoration de durée d'assurance au-delà de l'âge légal, majoration pour tierce personne, autant de dispositifs touchés par le nouveau report de l'âge légal de départ à la retraite (de 60 à 62 ans) et de l'âge d'obtention du taux plein (de 65 à 67 ans) inscrit en loi de financement de la Sécurité sociale pour 2012 comme l'explique la CNAV – Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse dans une circulaire. En revanche, les mesures dérogatoires au relèvement de l'âge du taux plein ne sont pas concernées par l'avancement du calendrier de réforme des retraites, rappelle la Cnav !

**Ce qui change :** La Cnav décline les conséquences des modifications introduites sur plusieurs éléments.

\* **Le calcul de la décote.** Lorsqu'un assuré n'a pas droit au taux plein de 50 % (faute de disposer de la durée d'assurance requise, par exemple), une décote (ou taux minoré) s'applique. Le taux plein est affecté





\* **La majoration d'assurance** au-delà de l'âge du taux plein. L'assuré ayant dépassé l'âge d'obtention du taux plein bénéficie d'une majoration de sa durée d'assurance s'il ne justifie pas, tous régimes confondus, de la durée d'assurance exigée pour obtenir une pension entière. La majoration (de 2,5 % par trimestre) est fonction du nombre de trimestres écoulés postérieurement :

- à l'âge d'obtention du taux plein fixé en fonction de la génération de l'assuré (soit, à titre d'exemple, 67 ans pour les assurés nés en 1955) ;
- à l'âge de 65 ans pour les assurés nés à compter du 1er juillet 1951 pouvant bénéficier des dispositifs dérogatoires de maintien de l'âge légal du taux plein à 65 ans.

\* **La majoration pour tierce personne.** L'âge avant lequel les conditions d'ouverture du droit à la majoration pour tierce personne doivent être remplies est celui de l'âge de la retraite au taux plein (qui évolue dans le temps de 65 à 67 ans).

### Ce qui ne change pas :

La loi du 9 novembre 2010 a instauré des dispositifs dérogatoires au report de l'âge du taux plein pour les assurés nés à compter du 1er juillet 1951. La possibilité de bénéficier d'une retraite à taux plein à 65 ans est maintenue pour les aidants familiaux ; les assurés handicapés ; ceux qui bénéficient d'au moins un trimestre au titre de la majoration de durée d'assurance pour enfant handicapé ; ceux qui ont apporté une aide effective à leur enfant bénéficiaire de la prestation de compensation du handicap ; certains assurés parents de trois enfants et plus.

#### source:

<<http://www.wkrh.fr/consultation>

Circ. CNAV n° 2012/6 du 25 janvier 2012

[www.wk-rh.fr/actualites/upload/circ-CNAV-2012-6.pdf](http://www.wk-rh.fr/actualites/upload/circ-CNAV-2012-6.pdf)B16029000

Paru dans Liaisons Sociales, N° 16029 du 30/01/2012

## LA RETRAITE A 70 ANS



# Application d'un jour de carence dans la fonction publique



- l'ensemble des agents publics non titulaires régis par les dispositions du droit public [...] et notamment les agents recrutés sur contrat à durée déterminée ou indéterminée [...].

Ainsi donc, aux dires de l'Administration, la carence serait désormais de 1 jour pour tous les agents publics. Et pour les agents non titulaires, relevant du régime général de la sécurité sociale, qui subissaient déjà 3 jours de carence, (comme les salariés de droit privé), leur 1er jour d'arrêt maladie ne leur serait plus payé par leur employeur comme il l'était auparavant, en application de l'article 12 du décret 86-83 modifié.

Dans les Etablissements Publics où il est question d'appliquer les textes, avec un effet rétroactif au 1er janvier 2012, des dossiers de recours sont en train d'être montés pour, on l'espère, faire retirer les dispositions de l'article 105 de la loi 2011-1977 du 28 décembre 2011, qui imposent une « double peine » aux personnels non titulaires (les 3 jours de carence du secteur privé avec l'intégration d'un jour (non payé) de carence du secteur public !)

Le délai de carence correspond au laps de temps, au début de l'arrêt maladie, durant lequel la sécurité sociale n'indemnise pas le salarié.

Il sera, sauf cas particuliers, appliqué pour chaque arrêt de travail pour maladie ordinaire. (Sauf dans le cas de prolongation d'un arrêt de travail déjà en cours). En revanche, il ne s'appliquera ni dans le cas d'un arrêt de travail pour accident du travail ou maladie professionnelle, ni dans le cas d'un congé maternité, d'un congé paternité ou d'un congé d'adoption.

L'article 105 de la loi 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 prévoit le non versement aux agents publics civils et militaires de la rémunération au titre du premier jour de congé de maladie, à compter du 1er janvier 2012.

Le ministère de la Fonction Publique a transcrit cet article de loi dans la circulaire MFPP1205478C du 24 février 2012, qui en précise les modalités d'application, et liste notamment les personnels concernés : il s'agit de :

- l'ensemble des fonctionnaires, stagiaires, titulaires, relevant des trois Fonctions Publiques. (Etat, Territoriale, Hospitalière)



# Forum mondial de l'eau : alternatif ou officiel ?

par Rémy Arsentio



Du 14 au 17 mars 2012 s'est tenu à Marseille le Forum Alternatif Mondial de l'Eau en opposition au Forum officiel concomitant.

Friche industrielle réhabilitée ou palais des expositions ; costumes 3 pièces ou fringues « roots » ; ambiance feutrée ou joyeux bordel ; altermondialisme ou OMC ... Le nombre de dichotomies, objectives ou pas, que l'on pourrait énumérer en ayant mis son nez dans les deux manifestations confine à l'infini !

Pourtant, juste revenu de Marseille après 4 jours à courir d'un site à l'autre, à visiter des stands, écouter des conférences, essayer de placer deux ou trois arguments issus de notre cahier Eau et Milieux Aquatiques, les choses me semblent plus subtiles et nettement moins tranchées que les apparences voudraient bien le laisser croire. C'est bien au forum officiel que j'ai discuté avec cet américain (une conversation en anglais, pour moi cela relève de l'exploit !) qui mettait à disposition des peuples du Sud ses pompes béliers entièrement réalisées avec des matériaux de récup et réparables à l'infini sur place. A contrario, c'est bien au forum alternatif que je me suis fait fusiller parce que j'apportais la contradiction après un exposé au lieu de poser comme demandé une question de précision pouvant mettre en valeur l'intervenant !

Cependant c'est bien au forum officiel que saute aux yeux la collusion des grands groupes qui financiarisent l'eau avec les pouvoirs publics. EDF, Suez, Veolia judicieusement disséminés au milieu des stands des Etats, collectivités et ONG. Cela m'a surpris d'abord, puis m'a gêné voire perturbé. Il y avait bien un autre pavillon pour les accueillir, celui

du « commerce ». Mais ces financeurs ? partenaires ? instigateurs ? du forum officiel n'y auraient pas eu la lisibilité qu'ils attendaient.

Cependant c'est bien au forum alternatif que l'on trouve des gens qui réfléchissent à un autre modèle agricole, qui intègrent les données environnementales sans que ce soit une contrainte imposée par les lois et règlements, qui militent pour un partage de l'eau équitable et respectueux.

Alors alternatif ou officiel ? Lequel fut légitime ? Lequel apportera un semblant de début de solution ? Le forum officiel, trop largement financé et noyauté par les grandes multinationales de l'eau est structurellement illégitime. Le forum alternatif bien que regroupant une foule d'associations et collectifs issus de la société civile ne restera qu'un laboratoire d'idées, un chaudron bouillonnant tant qu'une puissance publique ne se fera pas le relais de ces travaux.

L'ONU, seule instance de gouvernance (il faut le dire vite) mondiale, devra, pour mettre fin à ce cirque aquatique, jouer les apprentis chimistes et dissoudre ces deux instances pour donner naissance à un réel sommet mondial de l'eau où chaque composante (Etat, Société civile, ingénierie privée, ...) saura, en restant à sa place, apporter une partie des solutions à mettre en œuvre pour atteindre un des grands objectifs du XXIème siècle : l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous dans le respect des équilibres écologiques, de l'éthique sociale et des droits des peuples.



# Le projet de décret relatif au pouvoir des préfets

Depuis début janvier 2012, circule un projet de décret relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action de l'État dans les régions et départements.

Au sein de la sphère environnementale, le projet de décret concerne l'ONEMA, l'ONCFS et l'ADEME.

Ce projet de décret s'articule en deux parties : l'une qui précise que le préfet devient délégué territorial des établissements visés et l'autre qui précise les dispositions particulières à chaque établissement.

## • Ce que prévoit le projet de décret

« Le représentant de l'État (donc le préfet), est le délégué territorial des établissements concernés par le décret ; [ ... ] il assure la représentation de l'établissement. »

« Le préfet de département participe à l'évaluation du responsable du service territorial de l'établissement »

« Le préfet de département détermine les conditions dans lesquelles il mobilise les agents de l'établissement ONCFS dans [...] le cadre d'actions en matière d'ordre public. Il en informe le directeur général de l'office. »

« Le préfet détermine les conditions dans lesquelles il mobilise les agents de l'établissement ONEMA en matière de prévention des pollutions accidentelles. Il en informe le directeur général de l'office. »

## • L'analyse du SNE-FSU

**ONEMA et ONCFS** - Au-delà de la manière dont est menée ce dossier, symptomatique de l'état des relations sociales au sein du MEDDTL, le SNE-FSU identifie deux problèmes majeurs à la mise en œuvre de cette politique :

- sur le fond : l'ONCFS et l'ONEMA sont, de par leur statut d'établissement public, les garants de l'expertise technique objective nécessaire à la mise en œuvre des politiques environnementales. En confier au préfet la délégation territoriale met en

péril cette expertise objective dénuée de considérations politiques ou de pressions locales.

De fait, cela prive la société civile de la garantie d'une approche globale et dépassionnée des dossiers.



Plusieurs services départementaux connaissent déjà des directives et pressions des préfets pour orienter leurs missions et/ou leur organisation (demande d'investissement total sur la problématique loup dans les alpes au mépris des autres missions techniques et de police du service, forçant pour intégrer les services ONEMA et ONCFS dans des projets immobiliers sans se soucier de la rationalité de fonctionnement de ces services, intervention directes de préfets auprès du directeur général pour obtenir des sanctions envers un agent qui a communiqué un document public (!) à un tiers ...).

A l'avenir, le préfet pourra donc plus facilement orienter les contrôles sur tel ou tel secteur d'activité, négliger volontairement certaines thématiques ou certaines zones géographiques,...

**ADEME** - Ce projet va également à l'encontre des objectifs fondateurs de l'ADEME : compétence technique, souplesse d'intervention, exploration de nouvelles solutions.

Il porte atteinte à la mise en œuvre de la politique publique de l'environnement en menaçant l'autonomie, l'efficacité et la neutralité de l'ADEME, reconnues :

- d'une part par l'État, qui a placé l'ADEME au cœur du dispositif Grenelle de l'environnement et de la Table ronde nationale pour l'efficacité énergétique,
- d'autre part, par les collectivités territoriales et les entreprises.

La mise sous tutelle des directions régionales de l'ADEME et des services départementaux de l'ONEMA et de l'ONCFS par les préfets (ministère de l'Intérieur) porterait un coup fatal à la politique constructive établie entre ces établissements et leurs partenaires et remettrait en cause la neutralité reconnue de son expertise vis-à-vis des intérêts publics et privés ou de l'établissement des plans de contrôles.

- sur la forme : le SNE-FSU voit dans ce projet le premier pas concret, après les affres d'une mesure RGPP de « rapprochement des polices de l'environnement » qui a accouché d'une souris, de démantèlement des échelons territoriaux de l'ONEMA et de l'ONCFS. Le SNE-FSU dénonce également des dispositions réglementaires (mobilisation des effectifs en matière d'ordre public, mobilisation des agents en matière de prévention des pollutions accidentelles...) qui sont au mieux irréalistes, au pire potentiellement illégales. Enfin, il représente une menace de démantèlement de l'ADEME, prélude à la disparition d'un acteur majeur de la politique française de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, nécessaire à la défense de l'intérêt général.

### • Les actions du SNE-FSU pour empêcher l'adoption du décret

Le SNE-FSU, qui dès 2010 interpellait les directeurs des établissements concernés en leur demandant de faire partie de la liste dérogatoire, a décidé au conseil national de janvier 2012 de voter contre dans l'ensemble des instances où il siégeait.

Un communiqué de presse a été diffusé fin février, et une pétition lancée avant le comité technique de l'ONEMA, dernier comité à s'exprimer.

Le comité technique ministériel, les comités techniques de l'ONEMA et de l'ONCFS et le comité

d'entreprise de l'ADEME sont sollicités pour émettre un avis.

Résultats des votes :

CTM : vote contre des OS sauf UNSA

CT-ONCFS : vote contre des OS sauf UNSA-Chasse

CE-ADEME : vote unanimement contre

CT-ONEMA : vote unanimement contre lors deux présentations

Une saisie argumentée du conseil d'Etat reste la possibilité pour faire varier la position du gouvernement sur ce projet.

Si ce n'est pas déjà fait, signez la pétition contre ce projet de décret, disponible à l'adresse suivante:  
<http://www.petitionenligne.fr/petition/non-a-la-designation-des-prefets-comme-delegues-territoriaux-a-l-onema-et-a-l-oncfs/2245>



# Des paroles bien inspirées...

## Ubu président par Hervé Kempf

Le Monde du 27.02.2012

Cornegidouille ! Nous n'aurons point tout démoli si nous ne démolissons même les ruines." Et tel le père Ubu, le président-candidat, passé de la "révolution écologique" de 2007 à "l'environnement, ça commence à bien faire" de 2010, a carrément supprimé la ministre ! Depuis le 22 février, il n'y a plus en France de ministre de l'écologie, Nathalie Kosciusko-Morizet étant nommée mère Ubu - pardon, "porte-parole de la campagne".

Les rats quittent le navire, et voici le directeur adjoint de cabinet de l'ex-ministre, Pascal Berteaud, nommé directeur de l'Institut national de l'information géographique, tandis que les conseillers s'égayent vers différentes carrières. Pour les affaires courantes, voyez François Fillon, premier ministre, amateur de corrida et de course automobile. D'ailleurs, le président-candidat insiste auprès des agriculteurs, dans Agra Presse, le 24 février : "Ils auront noté que j'ai demandé à François Fillon de prendre en charge le ministère (de l'écologie), ce qui est un signe." Oh, les gros sabots !

Imagine-t-on que le pays pourrait ne pas avoir de ministre de la défense, de l'économie ou de la santé pendant quatre mois, de février à mai ? Mais l'environnement, "on le fiche dans le coffre de la voiture, pour faire disparaître les traces du crime" (Ubu enchaîné, Alfred Jarry), et tout le monde s'en bat l'oeil, "par ma chandelle verte". Notons, n'étant pas poète, que, dans l'aventure, pendant que l'on déroule le tapis rouge aux chasseurs - par une loi votée sans un murmure le 23 février, accordant notamment une rente fiscale aux propriétaires d'installations de chasse-, on enterre des décrets qui étaient prêts à l'adoption, comme celui sur la trame verte et bleue (réseau de zones naturelles) ou celui sur la responsabilité sociale des entreprises. Que le Forum mondial de l'eau, à Marseille, se déroulera en mars sans que le ministre concerné y participe. Que la préparation du sommet de Rio, en juin, est abandonnée aux fonctionnaires. Il faudra surveiller

attentivement le Journal officiel pour découvrir les décisions avantageuses que M. Fillon y fera passer dans ses dernières semaines...

Le quinquennat, en ce qui concerne l'écologie, s'achève dans une ahurissante clownerie. Mais puisque ruines il y a, suggérons au prochain président de recréer un ministère de l'écologie, autonome de l'équipement et de l'industrie, pour disposer enfin d'un point d'appui solide pour une vraie politique.

## Mobilisation du collectif RIO+20 collectif auquel appartient la FSU extrait des dernières communications

"A quelques mois du prochain Sommet de la Terre, en juin 2012 à Rio de Janeiro (Brésil), le \*Collectif RIO+20\*, qui regroupe une quarantaine d'organisations (1), se mobilise «pour un changement de civilisation qui se conjuguera avec une gestion collective et responsable de la planète».

Le Collectif RIO+20 porte des propositions en ce sens pour une transition dont le Sommet signifierait le point de départ.

Le Collectif français RIO+20 a soumis une contribution à l'ONU réaffirmant ses attentes, des principes et mises en oeuvre possibles.

Nous portons une ambition pour l'humanité et l'impulsion pour une transition qui dépassera 2012. La société civile se mobilise pour un changement de civilisation qui se conjuguera avec une gestion collective et responsable de la planète, nécessitant la construction d'une nouvelle gouvernance mondiale et ayant pour clé de voûte une réponse aux quatre régulations (économique, financière, écologique, juridique). La transition de nos sociétés doit commencer !"

pour en savoir plus, vous pouvez consultez le site du collectif: <http://collectif-france.rio20.net>

A  
C  
T  
U  
S  
  
E  
N  
V  
I  
R  
O  
N  
N  
E  
M  
E  
N  
T

# Travailler moins ... pour lire plus -

## Idées de lecture

### Journal intime d'un arbre de Didier Van Cauwelaert.

Didier Van Cauwelaert adopte presque toujours un point de vue original ou décalé, avec une préoccupation particulière vers tout ce qui approche ou touche la mort. Depuis « Les vacances du fantôme », puis dans « Hors de moi », « Corps étranger », « L'Apparition », ou encore « L'Education d'une fée », « La nuit dernière au XV<sup>e</sup> siècle », « L'Évangile de Jimmy »... Il a obtenu la prix Goncourt en 1994 pour « Un aller simple ». On se trouve toujours aux frontières de la réalité, voire bien au-delà, mais Van Cauwelaert parvient toujours à nous faire passer quelques réflexions et quelques messages utiles. Cette fois, il vient effleurer plusieurs thèmes environnementaux en se glissant sous l'écorce d'un vieux poirier : « On m'appelle Tristan, j'ai trois cents ans et j'ai connu toute la gamme des émotions humaines. Je suis tombé au lever du jour. » A partir de là, comme on dit, c'est le végétal qui parle, entremêlant astucieusement ses souvenirs (trois siècles, ce n'est pas rien, ça permet de passer de la Régence à la tempête de 1999 en passant par la Révolution et l'affaire Dreyfus) avec les tribulations diverses et complexes qui suivent la chute de l'arbre vénérable.

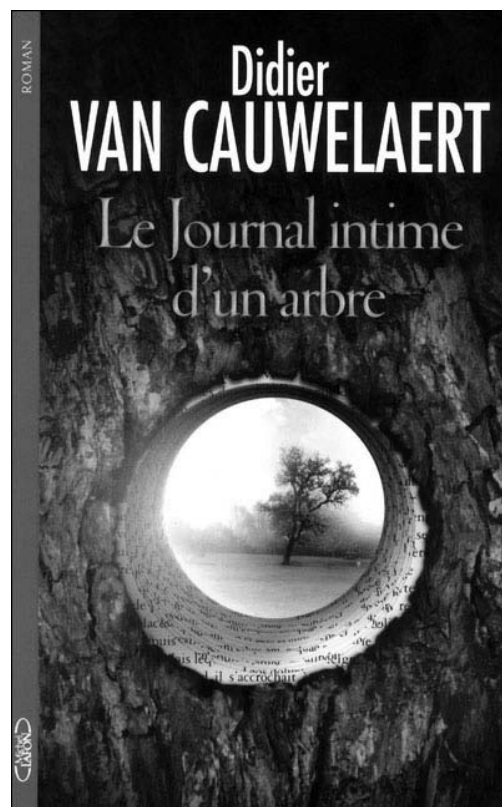
Une des idées fortes qu'a trouvée l'auteur, c'est que l'abattage de l'arbre n'est pas la mort. Tant qu'il reste un morceau de bois qui « vit sa vie », il reste de l'espoir. Ainsi transformé en bûches, en sculpture ou en reliure d'édition originale, et je ne vous cause pas des rejets, boutures et autres graines qui survivent dans le sol (eh oui ! La nature travaille la « résilience » depuis des millénaires...), notre poirier continue son petit bonhomme de chemin pendant quelques 250 pages, en nous apprenant une foule de détails intéressants, et souvent méconnus, sur l'histoire, la géographie, la biologie végétale et même l'écologie. Didier Van Cauwelaert dans sa postface, fait référence à Jean-Marie Pelt en particulier, dont la longue fréquentation semble avoir joué un grand rôle dans l'éclosion d'une conscience naturaliste intelligente (« Les langages secrets de la Nature »), et aussi à Georges Feterman (« La France des arbres

remarquables ») et Jeremy Narby (« Intelligence de la Nature »).

Pour finir de vous appâter, je ne résiste pas à la tentation de citer un court extrait de ce roman singulier et roboratif:

« Un arbre n'a d'autres sentiments que ceux qu'on lui confie. D'autres émotions que celles qu'il perçoit. D'autres angoisses que la prémonition des tempêtes, des incendies, de la sécheresse et des bûcherons. Mais cette angoisse là, commune avec les animaux, n'a pas la même origine que la vôtre. Ce n'est pas la perte de nous-mêmes qui nous obsède, c'est la rupture d'une harmonie. L'arrêt des échanges avec les oiseaux, les insectes, les champignons, les jardiniers, les poètes ; la fin des interactions qui nous lient au soleil, à la lune, au vent, à la pluie, aux lois qui gouvernent la formation d'un paysage – ce que vous avez appelé successivement la nature, l'environnement, l'écosystème. Il y a chez un arbre qui meurt le souci de ce qui le remplacera. Le besoin que soient assurées ses fonctions, que soit repris son rôle, que soit comblé le vide qu'il laisse. C'est tout. »

par LdH (Lactate Déshydrogénase, enzyme glouton)



# L'environnement en Europe : cas de l'Allemagne

par Jacques Thorette

Remarque : ce texte a été proposé, non pas pour céder à un quelconque engouement pour un prétendu modèle allemand, mais simplement parce qu'il était plus facilement disponible. Le prochain texte devrait porter sur le Royaume-Uni.

L'Allemagne est un État fédéral constitué de 16 Länder, équivalents à nos régions mais dotés de pouvoirs beaucoup plus étendus. La Loi Fondamentale (Das Grundgesetz -GG- ou Constitution) définit dans le détail les compétences législatives de la Fédération et des Länder. Les lois fédérales s'appliquent à la totalité du territoire de la Fédération. Les Länder peuvent établir leurs propres lois, mais celles-ci ne doivent pas être en contradiction avec les lois fédérales : « Le droit fédéral prime le droit de Land » afin que « les conditions de vie soient équivalentes sur tout le territoire national ». Les Länder disposent d'une grande marge de manœuvre en matière d'environnement.



L'Allemagne et ses Länder

## 1. Le ministère

Ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la nature et de la Sécurité nucléaire - Bundesministerium für Umwelt, Naturschutz und Reaktorsicherheit (BMU)

Le BMU détermine et conduit la politique de la Fédération en matière d'environnement, de protection de la nature et d'installations nucléaires. Ses effectifs s'élèvent à environ 800 personnes et son budget en

2011 est de 1,636 milliards d'euros. En 2012, le budget de l'environnement s'est accru de 7,3%.

Il est organisé en 6 grandes directions :

- ZG : Affaires générales de la protection de l'environnement ;
- KI : Lutte contre le réchauffement climatique, énergies renouvelables et collaboration internationale ;
- WA : Épuration des eaux, recyclage des déchets, protection des sols et résidus toxiques ;
- IG : Lutte contre les émissions, questions sanitaires, environnement et transports, sûreté des installations industrielles et des produits chimiques ;
- Conservation de la nature et de la biodiversité, transgénèse, questions environnementale de l'agriculture et de la sylviculture ;
- RS : Radioprotection, sécurité des installations nucléaires, approvisionnement et traitement des matières nucléaires.

Il s'appuie sur 3 grandes agences et des instances indépendantes, qui lui fournissent l'expertise nécessaire.

## 2. Les agences

\* L'Agence fédérale de l'Environnement - Umweltbundesamt (UBA)

L'Agence fédérale de l'Environnement a été créée le 22 juillet 1974. Elle apporte son soutien au BMU, plus particulièrement dans l'élaboration de la réglementation relative au changement climatique, la qualité de l'air, la réduction du bruit, la gestion des déchets, la gestion de la ressource en eau, la conservation des sols et les sujets touchant aux impacts des produits chimiques sur l'environnement et la santé. En résumé, elle traite de tous les domaines environnementaux et concentre un grand nombre de compétences. Elle fournit des analyses et des recommandations pour la prise de décision politique et revendique une indépendance vis-à-vis des intérêts des lobbies.

Elle compte environ 1500 personnes réparties sur 13 sites. 900 personnes travaillent sur le site de Dessau-Roßlau.



\* L'Agence Fédérale pour la conservation de la Nature - (Bundesamt für Naturschutz - BfN)

Elle a commencé à fonctionner en août 1993 et a été constituée à partir, d'une part, du Centre Fédéral de Recherche pour la Conservation de la Nature et l'écologie des paysages et, d'autre part, des commissions de protection des espèces de l'Agence Fédérale pour la Nutrition et les Forêts. Elle s'est vue également attribuée des missions de protection des espèces. La BfN est, au niveau fédéral, la principale autorité pour la gestion des paysages et conservation de la Nature avec des missions nationales et internationales.

\* L'Office fédéral de radioprotection - Bundesamt für Strahlenschutz – BfS

Sa mission est d'assurer la sécurité des personnes et de l'environnement vis-à-vis des rayonnements ionisants et non ionisants. Il réalise en particulier des diagnostics concernant l'usage des rayons X dans le domaine médical, la manipulation des substances radioactives dans le secteur des technologies nucléaires et la protection contre les variations des rayonnements naturels. Dans le domaine des rayonnements non-ionisant, il est chargé de la protection contre les rayonnements ultraviolets et de surveiller l'impact des téléphones mobiles. Il est chargé des alertes des dangers imminents, des mesures préventives de protection du public, des travailleurs et des patients dans les centres hospitaliers.

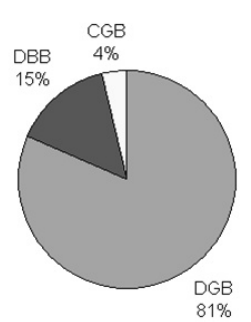
\* Les Conseils et Commissions indépendants.  
Au nombre de 8, ils prennent en charge des questions particulières tels que la gestion des déchets, etc.

### 3. Les Länder (Régions)

Les Länder valorisent plus ou moins leurs politiques environnementales. La Bavière, en particulier, est le « premier Land à avoir inscrit la protection de l'environnement dans sa Constitution et à avoir promulgué sa propre loi sur la protection de l'environnement. Le premier ministère de l'Environnement d'Europe a été institué par la Bavière. Et le parc national de la Forêt de Bavière a été le premier parc national d'Allemagne »

### 4. Les Syndicats allemands

26% (environ 8 millions) des salariés allemands adhèrent à un syndicat et se répartissent entre trois grandes confédérations :



- DGB : Deutscher Gewerkschaftsbund Confédération des syndicats allemands, dont le syndicat IG Metal et IG Construction–Agriculture-Environnement. La DGB fait partie de la Confédération Européenne des Syndicats. Voir : [www.etuc.org/fr](http://www.etuc.org/fr) (dont la section environnement),
- DBB : Beamtenbund und Tarifunion ; Fédération des fonctionnaires allemands, syndicat réformateur,
- CGB : Christlicher Gewerkschaftsbund ; Confédération chrétienne ; qui comprend une fédération des métiers de la forêt.

sources:

Site du Ministère : <http://www.bmu.de>

Site du Parlement : <http://www.bundestag.de>

Site UBA : <http://www.umweltbundesamt.de>

Site de BfN : <http://www.bfn.de>

Site BfS : <http://www.bfs.de>

Site de la Bavière : <http://www.bayern.de>

Site CGB : [www.france-allemande.fr](http://www.france-allemande.fr)



# Résumé du cahier thématique "biodiversité" du SNE-FSU production collective

Dans son préambule, la charte de l'Environnement adossée à la Constitution de la République française affirme que les ressources et les équilibres naturels ont conditionné l'émergence de l'humanité, que l'avenir et l'existence même de celle-ci sont indissociables de son milieu naturel, que l'environnement est le patrimoine commun des êtres humains et que sa préservation doit être recherchée au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation.



A  
C  
T  
U  
S

S  
N  
E  
-  
F  
S  
U

Part essentielle de ce patrimoine commun, la biodiversité est constituée par la variabilité des organismes vivants et les ensembles écologiques dont ils font partie : diversité des gènes, des espèces, des écosystèmes, considérée dans le temps et dans l'espace. Les services rendus par le monde vivant sont immenses : épuration de l'air et de l'eau, cycle des nutriments, ressources alimentaires... Les valeurs symboliques, culturelles, identitaires ou esthétiques sont tout aussi fondamentales.

La responsabilité de notre pays est d'autant plus grande que notre territoire métropolitain est, en Europe, au carrefour des domaines naturels atlantique, méditerranéen, continental et alpin et que l'outre-mer abrite un patrimoine naturel d'importance mondiale.

La biodiversité est en voie de régression rapide du fait des activités humaines. On estime que la disparition actuelle des espèces est cent à mille fois plus rapide que le rythme naturel. Le temps nécessaire à la constitution de nouvelles espèces ou au rétablissement de grandes fonctions naturelles se compte en milliers voire en millions d'années.

La destruction et la dégradation du fonctionnement naturel des espaces en est le facteur principal : artificialisation des sols (dans notre pays de l'ordre d'un département français tous les sept ans), cloisonnement des milieux, agriculture intensive, simplification des milieux forestiers, pollutions

multiples... Les espèces invasives, l'exploitation non durable de certaines ressources et le changement climatique sont aussi des facteurs importants d'atteinte à la biodiversité.

Malgré les engagements nationaux et internationaux de nombreux pays, dont la France, la perte de biodiversité n'est toujours pas enrayerée. Notre pays se place au quatrième rang mondial pour les espèces animales et au neuvième rang pour les plantes menacées. L'absence de progrès notables dans ce domaine montre que cet enjeu remet en question profondément notre société et son rapport à son territoire. La mobilisation de l'ensemble des politiques publiques à long terme est donc essentielle.

Les objectifs incontournables sont les suivants : dans et hors des espaces protégés, assurer la protection des espèces et la conservation du fonctionnement naturel des espaces ; intégrer la conservation de la nature dans la gestion des territoires et les activités socioéconomiques ; développer le réseau des espaces protégés dans le cadre des accords de la dixième conférence de l'ONU sur la biodiversité (Nagoya) ; lutter efficacement contre le trafic international d'espèces animales et végétales ; renforcer la lutte contre les espèces allochtones invasives ; garantir l'application du protocole de Kyoto sur les émissions de gaz à effet de serre. Ces objectifs doivent être déclinés dans le développement des connaissances, l'amélioration des outils juridiques et incitatifs, l'information et la sensibilisation de tous les acteurs.



Le service public en charge de ces politiques a connu d'importantes évolutions. Un ministère dédié à l'environnement, créé en 1971, a assumé ces politiques pendant une trentaine d'années sans disposer des moyens financiers suffisants ni de la capacité d'influencer celles des autres ministères en charge des territoires. Il a par ailleurs peu à peu délaissé l'action au plus près du terrain pour en rester à une fonction de stratège régulateur. Le Grenelle de l'environnement n'a pas tenu ses promesses, d'autant plus que la crise économique a fait passer au second plan les politiques environnementales et en particulier celles de la nature. Renforcée par la crise économique, la concrétisation d'options politiques ultra-libérales a eu plusieurs effets :

- Sur un plan général, elle a conduit à sur-valoriser les valeurs marchandes et les approches à court terme. Ainsi seul compteraient désormais les services rendus par la biodiversité et les quantifications monétaires et non plus la préservation des milieux et espèces pour leur valeur intrinsèque. La marchandisation de la nature est en marche.

- Parallèlement, elle a conduit à remettre en question le rôle et l'organisation des services de l'Etat. La création du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement est symptomatique de la banalisation des enjeux environnementaux et de la priorité donnée à la recherche de solutions techniques et de compromis, s'exonérant ainsi des évolutions nécessaires de notre société. Les services dédiés au patrimoine naturel se sont retrouvés noyés dans de grandes structures alors même que la protection de la biodiversité devenait prioritaire dans les discours gouvernementaux. Ces réformes conduisent surtout à aggraver la situation en supprimant des moyens et des effectifs au détriment des compétences, des missions et d'un service public au plus proche des citoyens. Cela est d'autant plus dommageable que le domaine de la biodiversité, par sa nature complexe et l'évolution historique de ses politiques, est pris en charge par des acteurs nombreux et divers dont la coordination est insuffisante avec des échelles d'intervention inadaptées aux réalités écologiques.

Face aux enjeux et à la profondeur des évolutions nécessaires dont la réalisation ne peut se concevoir que dans la solidarité et l'équité, seul l'Etat est légitime pour procéder aux arbitrages nécessaires dans une logique de long terme et de transparence. Le Syndicat national de l'environnement continue à affirmer la nécessité d'un ministère de l'environnement de plein

exercice capable en particulier de prendre en charge les politiques de protection de la nature et d'avoir prise dans ce domaine sur les autres politiques publiques. Deux voies sont proposées pour obtenir une telle avancée.



1) – Améliorer et conforter l'organisation actuelle, qui n'a jamais eu la possibilité de fonctionner pleinement :

A partir d'un resserrement des liens entre les services et les opérateurs publics de l'Etat, une organisation plus efficace du service public dans ce domaine suppose en particulier :

- un dispositif de connaissance, d'information et d'expertise coordonné par l'Etat (inventaire du patrimoine naturel, filières de formation de haut niveau, réseau des conseils scientifiques, expertise et information publiques indépendantes...),
- une meilleure articulation entre l'Etat et les collectivités avec, notamment, l'institution de comités régionaux de la biodiversité,
- un dispositif transparent de décision interne de l'Etat à l'échelon national, régional et départemental,
- des services de l'Etat dotés des compétences techniques et des moyens en rapport avec les enjeux et les missions, ce qui se traduit en particulier par des filières de formation et la reconnaissance des métiers et des carrières dans ce domaine avec des agents sous statut de la fonction publique,
- la reconnaissance institutionnelle et financière des nombreux acteurs spécialisés chargés d'une mission permanente de service public.

2) – Créer une Agence nationale de la biodiversité :

L'ampleur des politiques à poursuivre ainsi que l'évolution, maintenant ancienne, vers un abandon de la fonction d'opérateur de l'Etat, conduisent à proposer la création d'un acteur public spécialisé susceptible de structurer l'intervention des acteurs du domaine et de favoriser les transversalités :

- Une Agence nationale de la biodiversité aurait pour mission, sous la responsabilité de l'Etat, le pilotage opérationnel des politiques de préservation et d'utilisation de la biodiversité.

- Dotée d'antennes régionales tenant compte des réalités biogéographiques, cette agence aurait notamment pour mission de favoriser les projets territoriaux, de promouvoir et coordonner des expérimentations en s'appuyant sur les organismes de recherche et les opérateurs publics, de structurer les réseaux et dispositif de connaissance, d'information et d'évaluation en lien avec le Muséum national d'histoire naturel.

- Ses instances refléteraient la diversité des usages et des intérêts au sein de collègues (Etat, collectivités locales, usagers, personnels) et elle serait dotée de ressources financières propres assises sur le principe d'une taxe sur les usages qui contribuent à l'érosion de biodiversité.

- Cette agence serait donc une véritable interface opérationnelle de politiques publiques ambitieuses entre, d'une part, un Etat nécessairement renforcé et garant, avec les collectivités locales, des équilibres et des solidarités à long terme et, d'autre part, les acteurs pleinement reconnus engagés dans des actions concrètes en faveur de la biodiversité.

Retrouvez l'intégral du cahier thématique biodiversité sur le site [www.sne-fsu.org](http://www.sne-fsu.org)



A  
C  
T  
U  
S  
  
S  
N  
E  
-  
F  
S  
U



## Calendrier :

### FORMATIONS :

- 15 et 16 mai 2012 à Paris: Stage SCEREN à l'intention des adhérents FSU du réseau CNDP, CRDP, CDDP et des élu(e)s dans les diverses instances du réseau : CT, CCP, CA, CHS-CT

- 23 et 24 mai 2012 : Stage CHS-CT niveau 2 à Paris

- 5 et 6 juin 2012 à Paris : Stage "Evolution et avenir de la fonction publique"

inscriptions sur <http://formation.fsu.fr/>

COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL  
13 avril 2012

**Nouvelles élections CAPN Techniciens de l'environnement :**  
**vote par correspondance, clôture le 7 juin 2012**

# L'actualité des branches du SNE-FSU

## L'actu de la branche "espaces protégés"

### \* GIP-Calanques

Un 28 décembre en grève

Dans cette histoire, il faut savoir qu'il est impossible, pour comprendre son déroulement, de dissocier la fin du GIP et la signature des CDD, un lien qui résonne « précarité » à chaque renouvellement du GIP. Le GIP compte 12 agents dont 4 CDD et 6 CDI de droit public.

4 CDD à temps pleins ont été signés courant de l'année 2011 jusqu'à l'échéance de la fin d'existence du GIP prévue alors au 31/12/2011 ; 2 d'entre eux étaient sur un besoin permanent car ils ont été votés au CA, contrairement aux deux autres qui ont alors été pointés sur un besoin occasionnel.

Après de nombreux débats, le GIP a finalement et heureusement été prorogé jusqu'au 31 mars 2013. Ainsi, début décembre, les 4 CDD étaient proches de leur date d'expiration... La direction, de bonne volonté, a engagé un renouvellement des 4 contrats sur des besoins permanents à temps plein pour tous. Seulement leur passage à la DGFIP n'a pas reçu le meilleur des accueils par la contrôlease financière qui a demandé le 12 décembre les CV des agents et signalé au GIP le lendemain que 3 contrats posaient problème dont 2 agents, de par leurs missions ou profil, furent assimilés à des catégories B et ne pouvaient pas être à temps plein au GIP mais seulement à 70%. Malgré les efforts conjoints de la direction et du représentant du personnel jusqu'au 21 décembre pour résoudre cette « douche froide », la DGFIP a maintenu sa position : appliquer au GIP, par anticipation à la création du Parc national des Calanques, la loi concernant les CDD de catégorie B pour un besoin permanent qui ne peuvent être qu'à 70% dans les EP. Il était évident pour les agents qu'il y avait un abus de pouvoir. Les contractuels du GIP ont alors engagé un mouvement syndical et posé un préavis de grève illimitée à partir du 28 décembre (joyeux Noël et bonne année...), la fenêtre de manœuvre étant étroite avant la fin des contrats. Mais malgré cette période peu opportune pour se faire entendre, les médias (presse écrite et audiovisuelle) ont relayé l'information au niveau local et le MEDDLT (DEB) a mobilisé en urgence son service juridique pour analyser et débloquer la

situation auprès de la DGFIP. Ainsi, le 30 décembre, il y a eu confirmation de la possibilité, dans le temps du GIP, que les agents et missions assimilés à des CAT B pouvaient être à temps plein pour un besoin permanent et des propositions décentes ont été trouvées. La signature des contrats s'est faite le 5 janvier...

Les contractuels du GIP n'ont rien gagné personnellement à faire grève, pas de revalorisation salariale et ils n'ont toujours pas les acquis des EP : IR, SFT, ni de 13ème mois, primes, mutuelles, ticket vacances, agrandissement de locaux, etc. il y avait juste la demande de maintenir des temps plein pour deux agents et garantir ainsi le bon fonctionnement technique du GIP.



\* **Conservatoire du littoral** - analyse du SNE-FSU sur le projet de contrat d'objectifs du COB 2012-2014.

Déclaration liminaire au conseil d'administration : critique sur la méthode

Aucune participation des services de l'établissement à la construction du présent COB n'a été recherchée, l'avis du personnel n'a pas été requis au cours de son élaboration : des doutes sont permis quant à l'adhésion des agents aux orientations du contrat et à son appropriation collective. Quels résultats en attendre ?

Sur le bilan du COB 2009-11, des points faibles oubliés à souligner :

- cadre d'emploi des agents non titulaires : aucun résultat concret et d'énormes difficultés de gestion des ressources humaines qui persistent
- projet d'établissement : aucun projet n'a vu le jour ; le dernier projet d'établissement date de la période 2003-05 !
- politique d'éco responsabilité de l'établissement : sous dimensionnée notamment sur le poste déplacement : aucune réflexion structurante (pas de démarche télétravail/visioconférence)

## I) Orientations stratégiques

Un défaut de moyens chronique et des objectifs toujours plus ambitieux

Un patrimoine qui s'accroît en permanence, une plus grande priorisation des acquisitions, des missions qui s'amplifient (lois Grenelle, DPM/DPE, affectation des phares...), un cadre administratif (contrôle interne et démultiplication des procédures) qui ralentit le fonctionnement du Cdl, une consolidation de l'établissement affichée mais sans moyens précis : une ressource affectée – le DAFN- qui n'est pas encore stabilisée et rien en matière de moyens humains (ETP).

Il n'est pas acceptable que le COB ne comporte pas d'annonce chiffrée sur les créations de poste sur la période considérée pour atteindre les objectifs annoncés.

La réalité budgétaire est par ailleurs en contradiction avec l'affichage COB puisqu'un effort (ponction) de 2 millions d'euros est exigé au budget du Conservatoire en 2012.

L'objectif d'affectation de l'assiette du DAFN en totalité doit être affiché sans détour sur la période du COB.

Du flou sur la stratégie foncière, mission fondatrice et déterminante de l'action du Conservatoire

1/ Quel affichage stratégique communiquant ?

L'objectif du « tiers naturel » énoncé dans le COB ne relève pas seulement du Conservatoire puisque tous les types de protection sont inclus dans ce vocable ; l'établissement doit s'inscrire « en complément » dans cet objectif à long terme (2050). On perd la notion de protection du « tiers sauvage » propre au Conservatoire, outil de communication essentiel. Il s'agit de redéfinir un objectif cible, grand public, phare d'une communication qui permet l'appropriation par tous de cet objectif d'intérêt général. Il s'agit par ailleurs de réaffirmer clairement que l'objectif des 200 000ha en métropole et 70 000ha en outre mer relève de l'acquisition foncière stricte, indépendamment des affectations/attributions des terrains de l'Etat.

2/ Un rythme d'acquisition annuel irréaliste

Le rythme d'acquisition affiché – entre 2500 et 3500ha/an - est trop ambitieux avec les moyens financiers et humains identifiés : depuis sa création, la surface moyenne annuelle protégée (acquise) par le Conservatoire avoisine les 2300ha sachant que le contexte foncier est chaque année plus tendu (en terme d'opportunité d'opération et financièrement).

L'argument de la valeur monétaire de la nature est aujourd'hui utilisé dans les contentieux d'acquisition afin de réévaluer le prix proposé par le Conservatoire. Si le Conservatoire participe à la définition de cette valeur monétaire, il contribue à déstabiliser le marché foncier et limite à terme sa capacité d'action (la valeur réelle de la nature restant inestimable et moteur de l'action publique).

Le mécénat : cache misère de l'état des finances publiques ou acceptation prématurée d'un désengagement de l'Etat ?

Le mécénat privé et les dons sont présentés comme un gisement financier qui permettra de résoudre les difficultés financières du Conservatoire : les objectifs COB semblent peu réalistes – jusqu'à 3,2 M€ en 2014- notamment en raisons du contexte économique de crise financière.

Les gains financiers que l'on peut espérer resteront probablement modestes et les contreparties attendues énormes en matière de communication et de sollicitation des agents du Conservatoire.

Il faut en tout état de cause s'assurer du pilotage du dispositif pour que les financements privés ne dirigent pas l'action du Conservatoire vers certains types d'opération - aménagements lourds « inaugurations » ou situations dont l'éthique interroge (Cf. naufrage de l'Erika)- au détriment de la mission de fond de l'établissement.

Sur le fond, le mécénat reste d'abord un moyen pour l'entreprise de défiscaliser et présente clairement une perte de recette pour l'Etat. L'action publique doit être financée par l'impôt public pour atteindre, sans détour, l'objectif d'intérêt général. Les politiques de mécénat contribuent donc au désengagement de l'Etat qui renonce en conséquence à des recettes certaines.

L'appel au don comporte une dimension symbolique intéressante (adhésion du citoyen à l'action du Conservatoire) mais restera dérisoire dans le budget de l'établissement.

Un poste dédié à l'accompagnement des montages des dossiers complexes auprès des financeurs publics - FEDER, Agences de l'Eau, LIFE, INTERREG... - en lien avec les délégations serait plus pertinent qu'une mission strictement dédiée au mécénat. Ces financements sont en effet sous utilisés actuellement par manque de temps, de moyens ou de connaissances en la matière, notamment lorsqu'il s'agit de rémunérer du temps de travail sur des projets.

## II) Conditions d'emploi et management des ressources humaines

De la nécessité d'améliorer le management au sein de l'établissement...

Voici quelques pistes :

- prendre en compte la spécificité du Cdl et sa culture d'entreprise : donner un cadre de travail stable et ambitieux aux agents non titulaires (statut du personnel)-voire afficher dès à présent l'objectif d'extension du statut des Agences de l'Eau – mais aussi aux fonctionnaires (détachement dans la durée notamment)

- optimiser la gestion des ressources humaines au Cdl pour créer des conditions attractives en terme de mobilité professionnelle dans un cadre de travail sécurisé pour les agents. Le personnel n'est pas la variable d'ajustement de l'organisation arbitraire des services.

- améliorer la transparence de gestion des ressources humaines par un suivi de la proportion de recrutements qui ont fait l'objet d'une diffusion préalable de fiche de poste, du taux de recrutement en interne, de réalisation des entretiens annuels d'évaluation, ...

-formaliser le bilan social annuel tous les ans (et non 1 fois tous les 3 ans !)

-mieux dépister la souffrance au travail et accompagner les agents préventivement à cet égard, voire réparer les traumatismes rencontrés (inciter les agents à se former sur la gestion du stress, l'organisation du travail, la prévention face au surmenage...)

-organiser un audit sur le fonctionnement et l'organisation des délégations afin de redéfinir les contours des missions des agents, leur poste et de mieux valoriser les compétences de chacun  
-responsabiliser les délégués et chefs de service sur leur fonctions de management après qu'ils aient été formés à ces missions avec des objectifs chiffrés (nombre de jours de formation)

-permettre à tous des conditions de télétravail transparentes quand la mission de l'agent s'y prête et que celui-ci est demandeur

Plus généralement, il s'agit d'associer les services dans les processus de réorganisations internes, de refonte des procédures, ... .

La perspective de salaire au mérite accroît la pression sur les agents et reste dangereuse pour la cohésion des équipes au sein de l'établissement

La part variable de rémunération en fonction des résultats énoncée dans le COB ne précise pas s'il s'agit de nouvelles primes ou du régime indemnitaire actuel qui serait impacté.

Un tel dispositif est en tout état de cause inadapté au Conservatoire du littoral et à sa culture d'établissement public composé d'agents militants pour la mission de sauvegarde du littoral.

C'est un outil contre performant au titre de la dynamique collective et de la cohésion des services de l'établissement. L'implication personnelle de chacun pour une cause commune cèdera certainement la place à des comportements individuels, guidés par des intérêts financiers déplacés.

Il faut plutôt s'attacher à la performance collective des services : distinguer le niveau de mérite d'un agent ou même d'un service dans le succès ou l'échec d'un projet reste extrêmement aléatoire.

L'inefficience localement peut relever de blocages situés ailleurs dans la chaîne d'actions, être tributaire de facteurs extérieurs (budget des collectivités, facteurs politiques....) ou encore dépendre des conditions de management...

Au delà de cette nouvelle pression psychologique, la part de rémunération variable « au mérite » repose

sur une appréciation subjective d'une personne par une autre. On n'évitera pas la prime à la « tête du client »...

Le contexte est quant à lui extrêmement malsain : les objectifs fixés dans le COB sont inatteignables (fonciers notamment) ; alors comment ne pas croire à une manipulation de l'administration simplement pour limiter le salaire agents ?

Une prise en compte des risques psycho sociaux insuffisante dans un contexte qui se tend

Le contexte global reste sensible (crise financière globale), l'épisode du projet de fusion dans l'agence de la nature a laissé des traces et la disparition d'un de nos collègues en 2001 reste très présente dans la mémoire collective.

L'organisation des services et délégations, pas toujours optimale, son évolution profonde récente (notamment la refonte des services centraux à Rochefort), les inégalités de management des services, des décisions de gestion des carrières arbitraires voire opaques (non reconduction de détachements inexplicée, ...), la précarité des situations statutaires (CDD, détachement, ...), les mauvaises conditions de rémunération, l'implication particulièrement remarquable des agents du Conservatoire dans leur métier, le déficit de reconnaissance du travail réalisé, les perspectives de salaire au mérite..., tant de raisons qui font que les agents du Conservatoire sont particulièrement exposés aux risques psychosociaux. Sous-estimer les difficultés liées à la gestion du stress et à la nécessité de faire face à nos interlocuteurs dans des circonstances qui peuvent être moralement difficiles ne peut être accepté.

Ce sujet ne doit être ni tabou, ni méprisé, ni jugé secondaire et il y a un vrai effort à faire pour prévenir les symptômes de souffrance au travail et éviter les "burn-outs" ou autres phénomènes plus graves encore. Le mode de management reste la source d'une action préventive efficace.

Au-delà de la nécessité humaine d'une telle réflexion, il s'agit là d'un véritable enjeu en terme d'efficacité pour l'action de l'établissement qui a tout à gagner à ce que le personnel soit serein dans son environnement professionnel.

Le personnel demande un nouveau projet d'établissement !

Pour pallier le manque de concertation et de participation collective à la démarche du COB, pour donner un nouvel élan à l'établissement et définir comment atteindre les objectifs que l'on se fixe, il est grand temps d'engager la rédaction d'un projet d'établissement dans une démarche largement participative.

En conclusion : vers une inadéquation mission/moyens fatale à l'établissement ?

L'élargissement de l'éventail des missions du Conservatoire (lois Grenelle, phares, DPM, ...) reste toujours plus rapide que l'augmentation des moyens (humains et financiers) nécessaires à l'action.

Malgré cette réalité persistante, la mission de sauvegarde du littoral a jusqu'à présent été remplie, preuve de l'efficacité du personnel de l'établissement.

Le contexte actuel de réduction généralisée des moyens en faveur de l'action publique consacre une pression toujours plus forte sur les agents comme seule reconnaissance à leur engagement professionnel.

La poursuite dans cette direction ne peut qu'accroître, au-delà de l'incapacité systémique d'atteindre les objectifs du présent COB, le risque d'une démobilisation massive du personnel.

Fatigué par une surcharge exponentielle de travail, déçu par l'obligation de devoir faire moins bien pour faire plus, déboussolé par les réformes des processus organisationnels non concertées, inquiet par une précarité statutaire grandissante, le personnel ne trouve plus ses marques qui le rendent si efficace. Le turn over des agents s'amplifie et l'établissement perd sa culture d'entreprise... .

A vouloir faire de l'affichage et signer un contrat de dupe avec la tutelle où seul le Conservatoire s'engage, ne risque-t-on pas d'enrayer une mécanique qui a fait les preuves de son efficacité depuis plus de 35 ans ?

### **L'actu de la branche "eau et milieux aquatiques"**

L'Agence de l'eau Rhone Méditerranée et Corse était en grève le 10 février 2012 pour dénoncer l'absence de dialogue social au sein de l'Agence depuis l'arrivée du nouveau directeur. L'interrogation du directeur sur le bien fondé de deux jours de congés acquis depuis 1994 a mis le feu aux poudres! L'appel à la grève, porté en intersyndicale SNE-FSU et CGT a été suivi par les personnels avec un taux moyen de 64,6% et des taux par délégation avoisinant les 90% !



Par un courrier daté du 20 mars, le SNE-FSU met en demeure les directeurs des Agences de l'eau et le directeur général de l'ONEMA d'organiser les élections pour élire les représentants aux conseils d'administration.

### **L'actu des corps de l'environnement**

La CAPN ds agents et techniciens de l'environnement de mars 2012 a été annulée. Motif : contentieux en cours au sujet des élections professionnelles du 20 octobre 2011.

De nouvelles élections vont être organisées pour la CAPN des techniciens de l'environnement avec clôture des votes le 7 juin . compte tenu des erreurs passées, nous vous invitons à vous manifester auprès de votre direction générale si aucun matériel de vote ne vous est parvenu avant la fin mai.

Les techniciens stagiaires, prolongés en décembre 2011 de deux mois seront titularisés- Un courrier des élus SNE-FSU en CAPN a rappelé au ministère le cas des techniciens stagiaires prolongés de deux mois pour satisfaire à une ultime épreuve. Sans l'intervention de nos élus, les malheureux stagiaires auraient du attendre la CAPN de juin pour se voir titulariser ! Bravo à nos élus pour leur pertinence!

### **L'actu de la branche "services de l'état"**

Un premier pas a été franchi dans le domaine de l'harmonisation des rémunérations des adjoints administratifs. Suite aux revendications et aux actions mises en œuvre par les organisations syndicales, dont la FSU, un plan triennal pour la revalorisation du régime indemnitaire des adjoints administratifs a été mis en place pour 2010, 2011 et 2012. En 2010, une augmentation de 450€ bruts a été versée après de nouvelles mobilisations pour faire réévaluer le plafond avant la fin de l'année, condition qui était indispensable pour permettre le versement de la totalité de la somme. Toutefois, le compte n'y est pas : nous demandons l'alignement sur le régime indemnitaire des adjoints du ministère des finances (en poste dans les DREAL), dans un objectif d'équité, comme nous demandons l'alignement sur les situations les plus favorables pour chaque corps : à travail égal, rémunération égale.





Avertissement : ce texte n'a pour objet que de donner des informations sur l'état actuel de la crise de l'Europe en vue du débat au Cdfn.

La crise de l'euro est derrière nous, la crise financière est apaisée, on a passé le cap le plus difficile même s'il reste encore à résoudre le problème de la croissance. Voilà la nouvelle sauce qu'on nous sert au sortir de cet hiver marqué par les « plans de sauvetage » de l'euro et par la multiplication des plans d'austérité en Europe.

Trois éléments justifient ce discours:

1- La BCE est enfin sortie de son immobilisme prudent. En décembre puis en février, elle a lancé deux grands programmes de soutien aux banques, sous la forme de prêts à prix modique (1 %) et à trois ans pour des montants considérables (489 mds d'euros en décembre, 529 en février). De nombreuses banques européennes (principalement italiennes, espagnoles, françaises et grecques) se sont précipitées pour bénéficier de ces prêts, ce qui tend à montrer leur grande fragilité.

Ces programmes ont pour objectif :

- de sauver les banques les plus menacées de la faillite du fait de manque de liquidités.

- de calmer la tempête sur la dette publique en incitant les banques à acheter de la dette publique (elles avaient tendance à s'en débarrasser) avec toujours le même souci de préserver la rentabilité de ces opérations (prêts à 1 % pour que les banques à 5 ou 7 % à l'Italie,...). La BCE agit comme prêteur en dernier ressort des banques, mais pas des Etats : l'hypothèse de prêts directs aux Etats reste exclue. Ce sont les peuples qui paient le prix de ce dogme.

- d'éviter un « credit crunch », c'est-à-dire un rationnement des prêts bancaires à l'économie du à la crise du marché interbancaire : en décembre 2011 on se retrouvait dans la situation de 2008 quand les banques ne se prêtaient plus entre elles du fait du soupçon de créances douteuses, à l'époque à cause des subprimes, aujourd'hui en raison de la dépréciation des titres publics.

2- Le « plan de sauvetage » de la Grèce.

La presse et les gouvernements se félicitent du « succès » du plan de restructuration de la dette publique grecque.

Ce « sauvetage » a pour objectif de gagner du temps pour éviter l'implosion de la zone euro et d'après la doxa libérale permettre aux « réformes structurelles » de produire leur effet sur la croissance. Il vise aussi à circonscrire le feu à la Grèce et enrayer la contagion aux pays déjà destinataires d'un plan de « sauvetage » (Irlande, Portugal) ou menacés (Espagne, Italie).

3 La sortie de crise s'inscrit dans une volonté politique à l'échelle européenne de résoudre durablement les « insuf-fisances » de la zone euro à travers des « avancées institutionnelles ».

C'est l'approbation et la ratification du Mécanisme européen de Stabilité (MES) qui doit remplacer en juillet 2012 le Fonds de Stabilité Financière (FESF) mis temporairement en place en 2010. Ce MES est vendu comme un élément central de la solidarité des pays européens envers ceux d'entre eux qui sont en difficulté, ce qui est une façon d'avouer que cette question avait été occultée en 1992 de façon irresponsable lors de la conclusion du traité de Maastricht.

C'est surtout le Pacte budgétaire ou Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) signé début par mars par les gouvernements et soumis à la ratification dans chaque pays. Il sera mis en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 si 12 pays sur les 25 qui l'ont signé. Pour ces deux réformes institutionnelles, se

reporter à l'analyse du secteur international de la FSU.

Les plans de sauvetage aggravent la crise économique et préparent un rebond de la crise financière. La presse titre sur l'effacement de la moitié de la dette publique grecque, soit 100 milliards d'euros. En fait il s'agit de la dette détenue par des créanciers privés.

Cette restructuration a consisté en un échange d'anciennes obligations contre des nouvelles dont la valeur faciale est réduite de 50 %, et si on tient compte de l'allongement de la durée des prêts et de la baisse des taux d'intérêts (entre 3 et 4 % contre plus de 5 % pour les anciens titres), les nouveaux titres représentent une perte de près de 70 %.

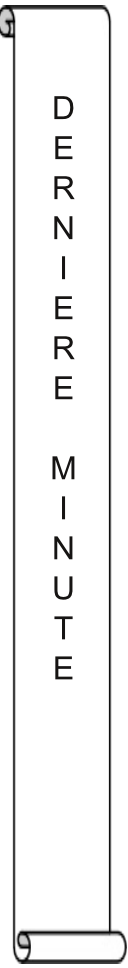
La perte est toutefois à relativiser. Les créanciers sont récompensés de cet accord par une indemnité correspondant à 15 % de la valeur du titre. (versée par le FESF). D'autre part, ces titres ne valaient quasiment plus rien sur le marché secondaire. Les nouvelles obligations sont placées sous la loi britannique, ce qui empêchera l'Etat grec de toucher à ces titres. En contrepartie de cet accord, la Grèce « bénéficiera » d'un nouveau prêt de 130 milliards d'euros. Il s'agit donc d'une nouvelle dette. L'« allègement » consiste donc à faire passer la dette publique grecque de 161 à 159 % du PIB !

En fait, cet accord signifie que les créanciers privés se désengagent et que le risque est transféré sur les créanciers publics (FMI, UE, BCE, FESF) qui vont détenir 75 % de la dette grecque contre 35 % aujourd'hui. Le FESF va ainsi être lesté de 167 milliards de titres grecs.

Sur les 130 milliards, 30 seront versés aux créanciers privés (cf l'indemnité évoquée plus haut), 35 à l'Etat grec pour qu'il rachète une partie de sa dette et l'annule, 25 pour recapitaliser les banques grecques déstabilisée par leurs pertes dues à la restructuration avec comme condition qu'elles ne soient pas nationalisées (merci la troïka disent les actionnaires). Il ne reste plus grand-chose et le montant restant doit être versé sur un compte bloqué qui sera « libéré » par tranches au vu des « résultats » du programme d'austérité associé à ce plan. Sur la base de taux de croissance sidérants (près de 4 %/an à partir de 2015), la troïka affiche la promesse d'une réduction du ratio dette publique/PIB à 120 % en 2020. Pour le moment on en est à une baisse du PIB de 7,5 % en 2011 après 6 % en 2010. Bref l'économie grecque s'effondre. Même si l'hypothèse complètement irréaliste d'un retour à l'équilibre budgétaire se produisait, la dette publique augmenterait à une vitesse folle du fait de l'effet « boule de neige » quand le coût de la dette est à 4 % et que les recettes budgétaires baissent parallèlement au PIB de plus de 5 %.

Cette équation est insoutenable. La Grèce ne pourra revenir sur les marchés emprunter elle-même en 2015 comme prévu. On parle déjà d'un futur nouveau plan de sauvetage. On retrouve cette équation dans les autres pays. L'austérité généralisée en Europe a conduit à une récession qui aggrave les déficits publics et dynamise la crise de la dette sur les marchés financiers.

Le Portugal est le prochain sur la liste : bien que subissant une récession de 3% en 2012, la troïka maintient son exigence irréaliste d'un déficit public de 3 % en 2013. Il ne pourra pas revenir sur les marchés à cette date et devra soit restructurer sa dette (la stratégie de contenir l'effet contagion à la Grèce est illusoire), soit solliciter un nouveau plan de « sauvetage ». L'incident qui vient de se produire avec l'Espagne est révélateur. Le lendemain du jour où il a signé le Pacte budgétaire à Bruxelles, Rajoy a déclaré à Madrid que l'Espagne refusait l'objectif assigné par Bruxelles de réduire de moitié le déficit public en 2012 (4,4 % contre 8,5 % du PIB en 2011).



Avec 23 % de chômeurs et les régions qui protestent parce que l'éducation et la santé sont sacrifiées, Rajoy n'a pas beaucoup de marge de manœuvre. Si ces « incidents » se multiplient, on va vers des conflits de plus en plus importants au sein de l'UE.

La crise de la dette publique qui frappe la zone euro et épargne des Etats très endettés en dehors de celle-ci (Japon, Etats-Unis, Royaume-Uni) s'explique essentiellement par deux éléments indissociables :- les Etats de cette zone se sont mis entre les mains des marchés financiers en empruntant sur ces marchés. Mais c'est aussi le cas des Etats-Unis ou du Royaume-Uni depuis la déréglementation des années 80.

- en se privent d'une intervention directe de la BCE sur les titres publics, ils ont mis en doute la garantie publique sur la valeur de ces titres et ouvert la voie à la spéculation. Les obligations du Trésor de valeurs refuge sont devenus des produits à risques.

Comme tout le monde voit bien l'abîme économique, politique et social dans lequel nous entraîne l'austérité permanente, nos néo-libéraux répondent que les « réformes structurelles » imposées comme conditions des prêts, dans la grande tradition du FMI, vont après ce nécessaire moment difficile qu'il faut affronter avec courage, stimuler une croissance enfin retrouvée. Il y a ensuite ceux qui se démarquent de ce discours et veulent concilier austérité et croissance. On parle alors de réduction « sélective » des dépenses, ménageant les investissements d'avenir, ou de grands travaux financés par de grands emprunts, mais cette perspective reste très floue et fait l'impasse sur les questions essentielles posées par cette crise.

Les plans de sauvetage aggravent la crise de l'Europe.

Selon les concepteurs de ces plans, la crise serait celle de la dette publique provoquée par une croissance excessive des dépenses publiques. La solution consiste à imposer une discipline budgétaire, bien plus radicale que celle de Maastricht. De l'avis de nombreux économistes, ce diagnostic est complètement erroné. Les plans de sauvetage passent complètement à côté de l'essentiel : dans une zone monétaire unique, les économies divergent nécessairement en termes de spécialisation, de rythmes, de croissance, de prix,...

Les « gagnants » accumulent des excédents commerciaux qui sont l'envers des déficits subis par les « perdants ». Pour éviter l'éclatement et maintenir la cohésion, chaque membre n'a plus la possibilité de dévaluer sa monnaie pour rétablir son économie (à travers la baisse des prix à l'exportation et la hausse des prix à l'importation). On exclut également l'hypothèse que tous les Grecs partent vivre et travailler en Allemagne, aux Pays-Bas ou en Finlande (même si des courants d'émigration ont repris en Grèce, au Portugal, en Irlande, en Espagne, notamment pour les jeunes diplômés).

Il y a deux solutions : le chacun pour soi ou la solidarité.

Le chacun pour soi : on demande au pays en difficulté de retrouver sa compétitivité en pratiquant une « dévaluation salariale », c'est-à-dire en baissant le niveau de vie de sa population de 30 à 40 % comme en Grèce.

Evidemment rien n'assure que cela marchera surtout si comme en Grèce la base industrielle a été liquidée à partir des années 90, et si l'investissement s'effondre du fait de la récession. Cela condamne la Grèce à devenir une économie de services sous qualifiés et orientée vers un tourisme destiné aux gens du Nord recherchant le soleil. La Grèce se rapprocherait ainsi du tiers monde, ce qu'a bien compris le peuple grec.

La solidarité peut s'exprimer de plusieurs façons :

- elle peut consister en transferts des « forts » vers les « faibles », par le budget, la mutualisations d'emprunts ou d'autres mécanismes. Cela se pratique couramment dans des Etats fédéraux comme les Etats-Unis ou l'Allemagne. Dans ce dernier pays, trois Länder du Sud paient chaque année 13 milliards de subventions aux treize autres. Cela suppose un budget fédéral conséquent. Cette voie a été fermée dès Maastricht : aucun Etat

ne peut porter secours à un autre, la BCE non plus, et le budget de l'UE est ridicule (1% du PIB). L'Allemagne s'oppose radicalement à cette solidarité budgétaire, et elle est suivie par pas mal de gouvernements.

- La solidarité peut s'exprimer autrement : les pays « forts » servent de moteur, relancent leur économie et offrent des marchés aux pays faibles.

Un pays peut être « fort » à cause de sa compétitivité ou plus simplement parce qu'il a une bonne spécialisation par rapport à la demande du moment : selon qu'elle se porte sur l'automobile ou les transports publics, le vin ou la bière l'impact sur la croissance des pays est différent.

Aux débuts de l'euro, jusqu'en 2008, les pays d'Europe du Sud, notamment la Grèce, ont connu une croissance bien plus rapide que la France ou l'Allemagne. Profitant de taux d'intérêts faibles (grâce à leur adhésion à l'euro et à une inflation plus forte), ils se sont endettés avec évidemment le revers de la médaille concernant la nature de ce qui était financé. Mais leur niveau de vie s'est amélioré.

Pendant ce temps, l'Allemagne a engagé une politique d'austérité salariale très dure, son économie étant stimulée par les exportations vers les autres pays européens (l'UE représente 60 % de ses exportations et la zone euro 43 %) et vers les pays émergents.

Quand les pays du Sud ont vu le moteur du crédit privé s'effondrer en 2008, sans pouvoir y substituer la demande publique du fait des politiques d'austérité qui leur étaient imposées, l'Allemagne a maintenu grosso modo son austérité salariale et a refusé de faire une relance budgétaire chez elle pour dynamiser l'économie européenne, engageant même des mesures d'austérité. On appelle cela une « politique non coopérative »

Le message destiné aux pays en difficulté est qu'ils doivent s'en sortir non avec l'aide des autres mais en leur faisant une guerre économique pour leur prendre des marchés. Mais à ce jeu il y a forcément des perdants et des gagnants, car dans une zone où 60 % des échanges extérieurs des pays se font entre eux les déficits sont le symétrique des excédents.

L'Allemagne accumule donc des excédents commerciaux gigantesques pendant que les déficits extérieurs des autres pays de l'UE prennent des proportions importantes (cf France). Ces déséquilibres sont à terme mortels pour la zone euro.

Les « plans de sauvetage » se désintéressent complètement de cette question, au grand étonnement des économistes, notamment anglo-saxons.

En fait, ce qui est jeu, c'est le modèle de concurrence de tous contre tous qui, via un dumping fiscal et social sanctifié par les institutions européennes, est au centre de la construction européenne depuis une trentaine d'année. Il n'est facile ni de renoncer au dogme, ni aux intérêts qui y sont associés.

La crise est finie. Pourtant elle ne fait que commencer.

Aujourd'hui c'est l'aspect social et politique de la crise qui domine.

Comment expliquer l'aveuglement dont font preuve les dirigeants européens qui se cramponnent à des dogmes (non monétarisation de la dette publique par la BCE, l'austérité permanente comme seul horizon) pourtant dangereux. Aveuglement idéologique, défense d'un modèle d'où ils tirent leur pouvoir et répondent à des intérêts, stratégie du choc pour faire passer en accéléré le projet néo-libéral ?

A discuter

# LE SNE-FSU en images

Ils ont rejoint la section "Retraités":  
Jannick Doignon et Chrisitan Lammare



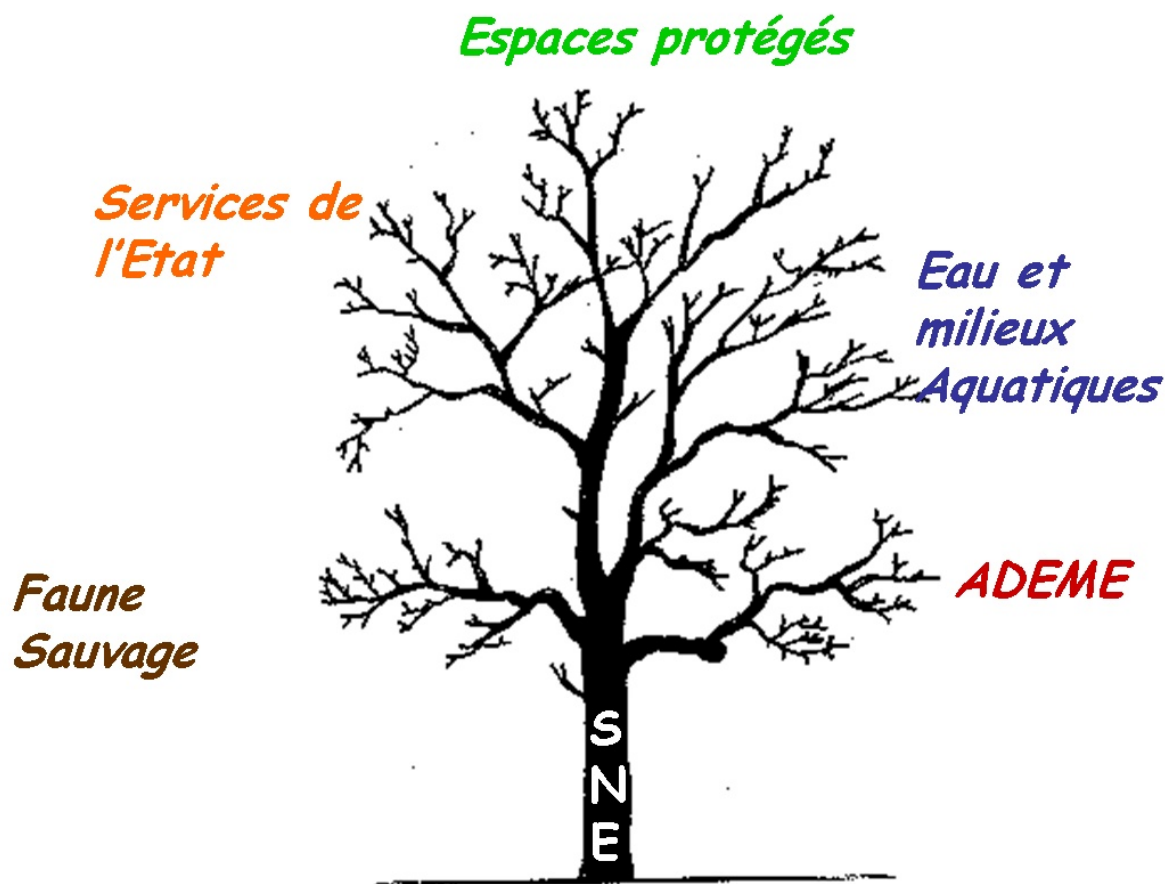
Ils ont fait grève à l'Agence de l'eau  
Rhône Méditerranée et Corse



Ils ont représenté le SNE-FSU au forum  
alternatif mondial de l'eau



# Le SNE-FSU : un syndicat à plusieurs branches



## **BRANCHE ADEME**

secrétaire de branche : Ruven Gonzalez  
correspondances : ruven.gonzalez@ademe.fr,  
denis.mazaud@ademe.fr

## **BRANCHE Services de l'Etat**

Regroupe les DREAL, DDT et administration centrale; localisation nationale  
secrétaire de branche : Jean-Luc Girard  
correspondance :  
jean-luc.girard@developpement-durable.gouv.fr

## **BRANCHE Faune Sauvage**

Regroupe les sections régionales de l'ONCFS  
secrétaire de branche : Jean-Marc Marsollier  
correspondance: sne@oncfs.gouv.fr

## **BRANCHE Eau et Milieux Aquatiques**

Regroupe les sections des Agences de l'Eau et de l'ONEMA  
secrétaire de branche : Patrick Saint Léger  
correspondances:  
Agences de l'eau : patrick.saintleger@eaurmc.fr  
ONEMA : sne.fsu@onema.fr

## **BRANCHE Espaces protégés**

Regroupe les sections des Parcs Nationaux, de l'ATEN, du conservatoire du littoral  
secrétaires de branche : Etienne Farand et Anthony Turpaud  
correspondances: e\_farand@hotmail.com ou sne.mercantour@gmail.com

## **Lexique des Acronymes:**

ADEME: Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

ATEN: Atelier Technique des Espaces Naturels

ONEMA: Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

ONCFS: Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage